



COLLEGES &
INSTITUTES
CANADA

COLLÈGES &
INSTITUTS
CANADA

APPEL À PROPOSITIONS : SAVOIR ET COLLABORATION AUTOCHTONES EN ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

Pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air en éducation de la petite enfance

Lancé par : Collèges et instituts Canada

Valeur du contrat : Jusqu'à **75 000 \$ CA** (incluant frais, dépenses et taxes)

Durée du contrat : De juillet 2026 à mars 2027

QUI NOUS SOMMES

Collèges et instituts Canada (CICan) est le porte-parole national des collèges, instituts, cégeps, établissements polytechniques publics et des universités à mandat collégial. En tant que voix de 125 établissements membres et de plus de 670 campus, CICan appuie les collèges et instituts dans les sphères du développement des compétences, de la préparation de la main-d'œuvre, de l'innovation, de la recherche appliquée, de la réconciliation et du développement communautaire partout au Canada.

CICan cumule une vaste expérience dans la direction d'initiatives nationales complexes impliquant de nombreux partenaires, gouvernements, organismes autochtones, employeurs et établissements d'enseignement. Par l'entremise de son Protocole d'éducation autochtone et de son engagement continu envers la réconciliation, CICan s'efforce de faire progresser la réussite étudiante autochtone, de favoriser le leadership autochtone et de cultiver des relations fondées sur le respect avec les communautés autochtones.

SOMMAIRE

Collèges et instituts Canada (CICan), grâce au soutien financier de la Lawson Foundation et du Waltons Trust, entreprend une initiative nationale sur quatre ans pour promouvoir l'intégration de pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air aux programmes postsecondaires canadiens d'éducation de la petite enfance (ÉPE).

L'initiative vise à optimiser les capacités du corps enseignant, la préparation des établissements et les partenariats communautaires tout en veillant à l'inclusion significative des modes de savoir, d'être et de faire autochtones dans l'éducation de la petite enfance. Des communautés de pratique, des projets de mise en œuvre, un microprogramme national et des activités de mobilisation du savoir assureront le soutien des établissements participants au moment d'intégrer ces nouvelles pédagogies à leurs programmes et pratiques.

Pour soutenir l'effort, CICan cherche une consultante ou un consultant autochtone, un organisme dirigé par des Autochtones, un institut autochtone ou une équipe-conseil qui offrira des services de soutien à la collaboration et à l'édification de relations avec les Autochtones et des services-conseils pendant toute la durée du projet. L'un des premiers livrables importants sera un Plan national de collaboration avec les Autochtones qui guidera des relations respectueuses, réciproques et culturellement adaptées avec les communautés, Aîné-es, gardiennes et gardiens du savoir, corps enseignants autochtones, et instituts et organismes autochtones. La personne ou l'équipe sélectionnée contribuera également à la mise en place des activités du projet en favorisant les approches, relations et communautés de pratique autochtones, ainsi que la mise en œuvre de projets et les efforts de mobilisation des connaissances autochtones.



COLLEGES &
INSTITUTES
CANADA

COLLÈGES &
INSTITUTS
CANADA

En favorisant la collaboration avec les Autochtones et la préparation des éducateurs et éducatrices, cette initiative vise l'instauration de programmes d'ÉPE inclusifs, culturellement responsables et viables au soutien des efforts de réconciliation au pays.



TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE DU PROJET.....	4
2. SOMMAIRE	5
3. OBJECTIF DE L'APPEL À PROPOSITIONS	5
4. OBJECTIFS DU PROJET	6
5. PORTÉE DES TRAVAUX ET RESPONSABILITÉS.....	7
6. COLLABORATION AVEC LES AUTOCHTONES ET PRINCIPES	8
7. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE	9
8. LIVRABLES.....	9
9. EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION.....	10
10. DÉCLARATION D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	11
11. CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	11
12. PRINCIPES D'APPROVISIONNEMENT.....	12
13. BUDGET	12
14. CALENDRIER	13
15. ATTRIBUTION ET ADMINISTRATION DU CONTRAT.....	13
16. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ	14
18. MODE DE SOUMISSION	14
19. DATE LIMITE	14
20. QUESTIONS OU CLARIFICATIONS.....	14
21. DROITS RÉSERVÉS.....	15
22. OBSERVATIONS FINALES.....	15



1. CONTEXTE DU PROJET

Contexte national

Au Canada, les établissements d'enseignement, les gouvernements et les organisations sectorielles commencent tout juste à reconnaître la valeur de pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air pour le développement sain de l'enfant, l'intendance environnementale, l'apprentissage culturel, le bien-être communautaire et l'innovation en enseignement. Les peuples et communautés autochtones comprennent depuis toujours l'importance d'apprendre par les liens avec la terre, l'eau, la communauté, la langue et la culture. Partout au pays, ces approches éclairent les pratiques éducatives menées par les Autochtones.

Les pédagogies et approches éducatives autochtones qui mettent l'accent sur les relations, la réciprocité, la communauté et le lien avec le territoire suscitent de plus en plus d'intérêt au Canada. Ces approches alimentent les discussions sur le développement de l'enfant, son bien-être, son souci de l'environnement et sur les pratiques éducatives dans les milieux d'apprentissage autochtones et allochtones.

La recherche démontre qu'un lien significatif avec la nature favorise chez l'enfant la santé physique, le bien-être émotif, le développement social, la résilience, la créativité et le lien avec le territoire. Pourtant, plusieurs programmes d'ÉPE persistent à n'utiliser que des approches d'enseignement entre quatre murs, fondées sur les pédagogies euro-occidentales, limitant ainsi les occasions de découvrir le monde naturel, le territoire et la communauté en les excluant de l'apprentissage.

L'un des effets de la colonisation a été de marginaliser les approches autochtones inspirées du territoire au sein des systèmes d'éducation. Malgré tout, les communautés autochtones, les gardiennes et gardiens du savoir, les Aîné-es et les instituts autochtones continuent de promouvoir et de revitaliser leurs modes de savoir, d'être et de faire grâce à des pratiques éducatives ancrées dans les relations, la réciprocité et le lien avec le territoire.

Les établissements sont de plus en plus nombreux à vouloir répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et à reconnaître l'importance d'édifier des relations fondées sur le respect et la réciprocité auprès des communautés et organismes autochtones. Il s'agit notamment de permettre aux éducatrices, aux éducateurs et aux établissements de tirer des enseignements des systèmes de connaissances autochtones, des pratiques menées par les communautés et des approches pédagogiques inspirées du territoire et de l'éducation en plein air guidées par les Autochtones.

Les collèges, instituts et instituts autochtones, les communautés et les partenaires du secteur peuvent tous jouer un rôle important dans cet effort. En favorisant les relations fondées sur le respect et la collaboration et en offrant des occasions d'apprentissage commun, l'enseignement postsecondaire peut relier éducatrices, éducateurs et groupes d'enfants aux systèmes de savoir autochtone, aux pratiques menées par la communauté et aux pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air de façon pertinente, respectueuse et sensible aux diverses communautés desservies.

Aperçu du projet

Collèges et instituts Canada (CICan) mènera une initiative nationale sur quatre ans, financée conjointement par le Waltons Trust et la Lawson Foundation, pour réaliser la mise en œuvre du cadre



Bien plus qu'un nouveau cours : Un schéma pour intégrer les pédagogies inspirées de la Terre et de l'éducation en plein air aux programmes postsecondaires en ÉPE.

L'initiative vise à optimiser les capacités du corps enseignant, la préparation des établissements, la collaboration avec les Autochtones et les partenariats communautaires essentiels à l'adoption généralisée des pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air dans les programmes postsecondaires en ÉPE. Les activités comprendront :

- des communautés de pratique;
- des projets de mise en œuvre dans les établissements;
- l'élaboration, le pilotage et la production d'une microprogramme nationale;
- la mobilisation des connaissances et la diffusion des activités;
- des colloques et événements nationaux;
- l'élaboration du matériel.

Un Plan national de collaboration avec les Autochtones sera élaboré dans les premières phases de l'initiative pour assurer des relations respectueuses, réciproques et culturellement adaptées dans l'ensemble des activités du projet. Ce plan servira de ressource de base pour CIGan, les établissements participants et les partenaires du projet, et guidera l'édification de relations et la collaboration avec les Autochtones ainsi que les considérations culturelles.

2. SOMMAIRE

CIGan appelle les propositions de consultantes et consultants autochtones qualifiés, d'organismes dirigés par des Autochtones, d'instituts autochtones ou d'équipes-conseils autochtones pour appuyer la mise en œuvre de cette initiative nationale sur quatre ans.

La personne ou l'organisation sélectionnée offrira des services de soutien à la mise en œuvre, à la collaboration et à l'édification de relations avec les Autochtones et des services-conseils pendant toute la durée du projet. L'un des premiers livrables importants sera un Plan national de collaboration avec les Autochtones qui guidera des relations respectueuses, réciproques et culturellement adaptées dans toutes les activités.

La personne ou l'organisation sélectionnée travaillera étroitement avec CIGan, les établissements participants, les communautés et instituts autochtones, les Aîné-es et les gardiennes et gardiens du savoir pour consolider la collaboration avec les Autochtones et favoriser l'intégration significative des modes de savoir, d'être et de faire autochtones pendant la durée de l'initiative.

Les services peuvent inclure le soutien aux communautés de pratique, à la mise en œuvre de projets, aux activités de perfectionnement professionnel, à l'élaboration de matériel, aux activités de mobilisation des connaissances et à d'autres initiatives répondant aux objectifs du projet.

3. OBJECTIF DE L'APPEL À PROPOSITIONS

L'objectif de cet appel à propositions est de repérer et de recruter une consultante ou un consultant autochtone, un organisme dirigé par des Autochtones, un institut autochtone ou une équipe-conseil démontrant une expertise en collaboration avec les Autochtones, en réconciliation, en éducation



autochtone, en édification de relations avec les communautés et en systèmes d'enseignement postsecondaire.

La personne ou l'organisation sélectionnée offrira des services de soutien à l'intégration des modes de savoir, d'être et de faire autochtones pour la durée du projet Pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air en éducation de la petite enfance de CICan.

Ces services comprendront l'élaboration d'un Plan national de collaboration avec les Autochtones guidant l'ensemble du projet, le soutien à l'édification de relations avec les communautés et organismes autochtones, la contribution aux activités du projet, de même que des services-conseils et du soutien à la mise en œuvre pour la durée de l'initiative.

4. OBJECTIFS DU PROJET

Collaboration avec les Autochtones

- Favoriser une collaboration axée sur le respect, la réciprocité et les liens authentiques avec les communautés autochtones, les Aîné-es, les gardiennes et gardiens du savoir, les corps enseignants autochtones, et les instituts et organismes autochtones.
- Soutenir les approches de collaboration propres à certaines nations ou éclairées par certaines communautés.
- Promouvoir des pratiques de collaboration éthiques, culturellement adaptées et respectueuses.
- Renforcer, dans les établissements, la compréhension des systèmes de gouvernance, des structures de direction, des processus décisionnels et des protocoles de collaboration autochtones.

Renforcement des capacités

- Rehausser la compréhension des modes de savoir, d'être et de faire autochtones dans les programmes d'ÉPE.
- Soutenir la mise en œuvre des pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air dans les programmes postsecondaires en ÉPE.
- Renforcer les capacités du corps enseignant, des établissements et du secteur à établir des liens respectueux avec les systèmes de connaissances et les communautés autochtones.

Réconciliation et transformation du système

- Soutenir les efforts des établissements liés à la réconciliation et aux appels à l'action pertinents de la Commission de vérité et réconciliation.
- Favoriser les approches menées et éclairées par les Autochtones au sein des programmes d'ÉPE.
- Contribuer à une transformation durable à l'échelle du secteur pour favoriser une collaboration et des rapports respectueux avec les communautés autochtones.

Mobilisation du savoir

- Repérer, documenter et diffuser les pratiques prometteuses, les leçons tirées et les approches réussies.
- Soutenir l'élaboration de ressources qui renforcent la collaboration avec les Autochtones et les efforts de mise en œuvre.



- Contribuer à l'apprentissage, à la collaboration et à la mise en commun des connaissances à l'échelle nationale dans le secteur postsecondaire en ÉPE.

5. PORTÉE DES TRAVAUX ET RESPONSABILITÉS

La personne ou l'organisation sélectionnée offrira des services de soutien à la mise en œuvre, à la collaboration et à l'édification de relations avec les Autochtones et des services-conseils pendant toute la durée du projet.

Elle collaborera étroitement avec CICan, les établissements participants, les communautés et les instituts autochtones, les Aîné-es, les gardiennes et gardiens du savoir et les partenaires de projet pour soutenir une intégration véritable des modes de savoir, d'être et de faire autochtones à l'ensemble des activités.

Ces services devraient comprendre :

A. Planification de la collaboration et de l'édification de relations avec les Autochtones, An 1 (2026-2027)

La personne ou l'organisation sélectionnée devra :

- Diriger l'élaboration d'un Plan national de collaboration avec les Autochtones pour le projet;
- Établir un schéma des parties prenantes et repérer les occasions d'échanges et de collaboration avec des communautés, des instituts et des organismes autochtones;
- Concevoir et recommander des approches de collaboration et de consultation qui favorisent l'édification de relations respectueuses, réciproques et culturellement adaptées;
- Faire des recommandations concernant les honoraires, les indemnités, la reconnaissance, les attributions ainsi que la collaboration avec les communautés autochtones, les Aîné-es, les gardiennes et gardiens du savoir, les corps enseignants autochtones, et les instituts et organismes autochtones;
- Offrir à CICan un soutien continu à la collaboration avec les Autochtones et à la mise en œuvre tout au long du projet;
- Concevoir des conseils pratiques, des outils et des recommandations pour favoriser une collaboration respectueuse, réciproque et culturellement adaptée pendant la durée du projet;
- Offrir des conseils sur les protocoles de collaboration, les approches d'édification de relations et divers aspects liés au savoir autochtone, aux pratiques culturelles et aux partenariats communautaires.

B. Perspectives de travail dans les années à venir :

Les activités plus bas apparaissent à titre de référence et ne feront pas partie de l'entente contractuelle entre la personne ou l'organisation sélectionnée et CICan pour l'An 1 (2026-2027). De nouvelles ententes devront être négociées pour ces activités :

Soutien à la mise en œuvre de projet

La personne ou l'organisation sélectionnée devra :

- Fournir des conseils et du soutien continus à CICan pendant la mise en œuvre du projet;



- Offrir de l'expertise et des perspectives autochtones dans les activités de planification de projet, les communautés de pratique, les projets de mise en œuvre, les activités de perfectionnement professionnel et les autres initiatives du projet, le cas échéant;
- Aider les établissements participants à renforcer leur collaboration avec les Autochtones par rapport aux pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air;
- Examiner et commenter certaines ressources du projet, le matériel pédagogique, les ressources éducatives et le contenu du microprogramme, sur demande;
- Saisir les occasions de consolider les échanges et la collaboration avec les Autochtones et la participation des Autochtones au cours des activités du projet;
- Participer aux réunions de planification et autres activités, sur demande.

Mobilisation des connaissances et apprentissage

La personne ou l'organisation sélectionnée devra :

- Contribuer à la mobilisation du savoir et aux activités de mise en commun des connaissances;
- Soutenir le repérage et la documentation des pratiques prometteuses, des leçons tirées et des possibilités émergentes;
- Aider à élaborer des recommandations portant sur la viabilité à long terme et les résultats marquants;
- Rédiger des rapports de projet et préparer les livrables indiqués dans l'appel à propositions.

Tous ces services seront fournis dans une approche axée sur les relations, fondée sur les forces, culturellement adaptée et visant la réconciliation, qui respecte les systèmes de savoir autochtones, les priorités communautaires et les situations propres à certaines nations.

6. COLLABORATION AVEC LES AUTOCHTONES ET PRINCIPES

Ce projet est guidé par les principes de respect, de réciprocité, d'édification de relations, d'adaptation culturelle et de réconciliation.

CICan reconnaît l'importance de collaborer avec les communautés autochtones, les Aîné-es, les gardiennes et gardiens du savoir, les corps enseignants autochtones, et les instituts et organismes autochtones dans le respect des protocoles locaux, des systèmes de gouvernance, des priorités des communautés et des situations particulières à certaines nations.

La personne ou l'organisation sélectionnée soutiendra CICan dans la promotion d'approches de collaboration avec les Autochtones qui :

- Respectent les systèmes de connaissances autochtones et la propriété intellectuelle;
- Reconnassent l'importance des principes de souveraineté des données autochtones;
- Défendent les pratiques respectueuses d'attribution et de reconnaissance;
- Soutiennent les approches culturellement adaptées de collaboration et d'édification de relations;
- Encouragent la pleine participation et la collaboration;
- Favorisent des relations durables et réciproques qui survivront à la fin du projet.

CICan s'engage à garantir que les connaissances, enseignements, récits, renseignements culturels et contributions communautaires autochtones feront l'objet du plus grand respect, que tout élément ne sera utilisé qu'avec les permissions et approbations pertinentes et qu'il sera reconnu comme il se doit.



7. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

La personne ou l'organisation sélectionnée démontrera les caractéristiques suivantes :

- Origine autochtone ou propriété, administration ou gouvernance autochtone, ou statut d'institut autochtone;
- Un minimum de dix (10) ans d'expérience professionnelle pertinente dans l'un ou plus des domaines suivants : collaboration avec les Autochtones, enseignement autochtone, édification de relations avec les communautés, animation, réconciliation ou mise en œuvre de projets;
- Vaste expérience de collaboration avec les communautés, organismes et instituts autochtones, les Aîné-es et les gardiennes et gardiens du savoir;
- Expérience de conception et de soutien des processus de collaboration, de consultation et d'édification de relations;
- Expérience liée à la réconciliation, à la collaboration avec les Autochtones ou aux initiatives d'enseignement autochtone;
- Vaste compréhension des systèmes de gouvernance, des structures de direction, des processus décisionnels et des protocoles d'engagement autochtones;
- Connaissance des modes de savoir, d'être et de faire autochtones, notamment des approches éducatives et des pédagogies;
- Solides aptitudes à l'écrit et à l'oral et compétences en communication interpersonnelle;
- Facilité éprouvée à travailler de façon collaborative avec diverses parties prenantes dans de multiples secteurs et régions.

L'expérience dans les domaines suivants est un atout :

- Éducation de la petite enfance;
- Pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air;
- Instituts autochtones et initiatives éducatives menées par les Autochtones;
- Développement de programme d'études et de ressources éducatives;
- Élaboration et production de microprogrammes;
- Systèmes d'enseignement postsecondaire;
- Initiatives nationales ou plurigouvernementales;
- Services bilingues (français et anglais).

8. LIVRABLES

Les principaux livrables comprendront :

An 1 (2026-2027)

Planification de la collaboration et de l'édification de relations avec les Autochtones

- Schéma des parties prenantes et rapport sur les possibilités de collaboration;
- Approche de collaboration avec les Autochtones et de consultation;
- Rapport sommaire sur les résultats des consultations;
- Ébauche du Plan national de collaboration avec les Autochtones;
- Finalisation du Plan national de collaboration avec les Autochtones;
- Version du Plan en ressource éducative libre;



- Outils, gabarits, documents d'orientation et recommandations visant à soutenir la collaboration avec les Autochtones tout au long du projet.

Les futurs livrables pourraient inclure :

Ans 2 à 4 (2027-2030)

Soutien à la mise en œuvre du projet, à la mobilisation des connaissances et à l'apprentissage

- Contribution à la mobilisation du savoir et aux activités de mise en commun des connaissances;
- Sommaire des pratiques prometteuses et des leçons tirées;
- Recommandations sur la viabilité à long terme et les résultats marquants;
- Rapport sommaire final de projet.

9. EXIGENCES RELATIVES À LA PROPOSITION

La personne ou l'organisation doit soumettre les documents suivants :

1. Lettre d'intérêt (maximum 2 pages)

Brève lettre vous présentant, exprimant votre intérêt et soulignant la pertinence de votre candidature.

2. Profil de la personne, de l'organisation ou de l'équipe

- Biographie, ou profil de l'organisation ou de l'institut autochtone, selon le cas;
- Nom, rôle et qualifications des membres de l'équipe proposée;
- Curriculum vitae du personnel qui contribuera au projet.

3. Proposition technique (maximum 10 pages)

Description de votre compréhension du projet, de l'approche proposée et de la méthodologie qui servira à livrer les services précisés dans l'appel à propositions.

La proposition technique devrait inclure :

- Votre compréhension du projet et de ses objectifs;
- Votre approche de la collaboration et de l'édification de relations avec les Autochtones;
- Votre approche de l'élaboration du Plan national de collaboration avec les Autochtones;
- Votre approche du soutien à la mise en œuvre du projet;
- Votre approche pour la mobilisation du savoir et les activités d'apprentissage.

4. Plan de travail (maximum 3 pages)

Plan de travail préliminaire précisant les activités proposées, les livrables, le calendrier, les principaux jalons et l'estimation du travail impliqué (nombre d'heures par activité).

5. Expérience pertinente et exemples de projets (maximum 5 exemples)

Description de l'expérience pertinente et jusqu'à cinq (5) exemples de projets démontrant une expérience dans les domaines suivants :

- Collaboration avec les Autochtones;
- Enseignement autochtone;
- Instituts autochtones;
- Pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air;
- Éducation de la petite enfance;



- Efforts de réconciliation;
- Édification de relations avec les communautés;
- Enseignement postsecondaire.

6. Références

Trois (3) références de clientèle, partenaires, communautés, organismes ou établissements pour lesquels un travail similaire a été fourni.

7. Proposition financière

Proposition financière détaillée précisant votre taux horaire professionnel, l'estimation du travail impliqué, les dépenses (le cas échéant) et autres frais liés au projet. Vous devrez également proposer un taux horaire précis pour les années 2, 3 et 4.

8. Déclaration d'utilisation de l'intelligence artificielle (le cas échéant)

Déclaration de tout usage des outils d'intelligence artificielle dans la préparation de la proposition (voir partie 10).

10. DÉCLARATION D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La personne ou l'organisation doit déclarer tout usage des technologies d'intelligence artificielle (IA) dans la préparation de la proposition. Par exemple, vous devez déclarer :

- Les outils utilisés;
- Comment ils ont été utilisés;
- Les parties de la proposition dont le contenu a été généré par l'IA;
- Les mesures de validation entreprises.

La personne ou l'organisation sélectionnée est entièrement responsable de tout contenu soumis.

Une vigilance est requise pour assurer que le contenu généré par l'IA respecte le savoir autochtone, les renseignements culturels, les enseignements, les récits et les perspectives communautaires.

11. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation	Valeur
Compréhension du projet et approche proposée	30 %
Expérience de collaboration et d'édification de relations avec les Autochtones	25 %
Expérience et qualifications pertinentes	25 %
Plan de travail et approche de la réalisation du projet	20 %
Total	100 %

Un **pointage technique minimal de 70 %** est requis pour passer à la prochaine étape.

En évaluant les propositions, CIGan pourrait particulièrement tenir compte de l'expérience dans les domaines suivants :



- Enseignement autochtone et initiatives éducatives menées par des Autochtones;
- Instituts et organismes autochtones;
- Collaboration avec les Autochtones et édification de relations avec les communautés;
- Éducation de la petite enfance;
- Pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air;
- Développement de programme d'études et de ressources pédagogiques;
- Élaboration et production de microprogrammes;
- Initiatives nationales ou plurigouvernementales;
- Travail dans des communautés autochtones et francophones.

12. PRINCIPES D'APPROVISIONNEMENT

Cet appel à propositions s'adresse aux consultantes et consultants autochtones, aux entreprises autochtones, aux organismes dirigés par des Autochtones, aux instituts autochtones et aux équipes de consultation autochtones.

L'approvisionnement est guidé par les principes suivants :

- Respect;
- Réconciliation;
- Réciprocité;
- Équité;
- Sécurité culturelle;
- Responsabilité.

La personne ou l'organisation doit démontrer une propriété, un leadership, une gouvernance ou une responsabilité communautaire autochtone et posséder les qualifications, l'expérience et l'expertise requises pour assurer pleinement les services précisés dans l'appel à propositions. CICan s'engage à soutenir la participation, la direction et les perspectives de partenariat autochtones dans ce projet et à assurer un processus d'approvisionnement juste, transparent et concurrentiel.

13. BUDGET

Le budget maximal prévu pour les frais professionnels associés au projet est de **75 000 \$ CA pour l'An 1 (2026-2027)**.

La personne ou l'organisation doit soumettre une proposition financière précisant les détails suivants :

- Honoraires professionnels;
- Estimation du travail impliqué (nombre d'heures par activité);
- Composition de l'équipe (le cas échéant);
- Frais potentiels liés à la réalisation du projet;
- Déplacements prévus.



Les dépenses raisonnables associées au projet (déplacements, hébergement, rencontres ou autres) pourraient être remboursées séparément, conformément aux politiques de CICan et aux conditions d'entente de services professionnels.

Un soutien supplémentaire après l'An 1 pourra être négocié séparément, en fonction des besoins du projet, du financement disponible et de la satisfaction du rendement.

14. CALENDRIER

Activité	Échéance
Attribution du contrat et lancement de projet	Août 2026
Schéma des parties prenantes et planification de la collaboration	Fin d'été, début d'automne 2026
Collaboration avec les Autochtones et consultation	Automne 2026 – Hiver 2027
Ébauche du Plan national de collaboration avec les Autochtones	Hiver 2027
Collaboration avec les Autochtones et soutien à la mise en œuvre continus	2026 – 2030
Mobilisation du savoir et activités d'apprentissage	2026 – 2030
Fin de projet	31 mars 2030

Les dates pourraient changer en fonction des exigences du projet, des possibilités de collaboration et de la disponibilité des partenaires et des communautés.

15. ATTRIBUTION ET ADMINISTRATION DU CONTRAT

Le contrat sera attribué à la personne ou à l'organisation au pointage le plus élevé relativement aux critères indiqués dans l'appel à propositions.

La personne ou l'organisation sélectionnée établira une entente de services professionnels avec CICan. L'attribution du contrat dépendra de la négociation et de la conclusion réussie de l'entente.

La personne ou l'organisation sélectionnée relèvera du ou de la gestionnaire désignée par CICan et travaillera étroitement avec son équipe pour la durée du contrat.

Sauf avis contraire, les livrables produits deviendront la propriété de CICan.

Cette disposition ne s'applique pas au savoir, aux enseignements, aux renseignements culturels, à la propriété intellectuelle ou aux connaissances communautaires appartenant aux communautés, aux organismes, aux Aîné-es, aux gardiennes et gardiens du savoir, aux instituts et aux détenteurs des droits autochtones.

L'utilisation, la mise en commun, l'attribution, la publication ou l'adaptation du savoir autochtone ou des renseignements culturels ne se feront qu'avec les permissions et approbations pertinentes, en respectant les attentes des communautés.



CICan se réserve le droit de prolonger, de modifier ou de renouveler l'entente selon les besoins du projet, les fonds disponibles, la satisfaction du rendement ou un accord mutuel des parties.

16. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ

La personne ou l'organisation sélectionnée devra déclarer tout conflit d'intérêts actuel, potentiel ou perçu qui pourrait entraver la prestation des services indiqués dans l'appel à propositions.

La personne ou l'organisation sélectionnée devra respecter la confidentialité des données du projet pendant le contrat et se conformer à toutes les exigences de protection des renseignements personnels en vigueur.

La personne ou l'organisation sélectionnée veillera à la protection et à l'utilisation appropriée du savoir, des renseignements culturels et des perspectives communautaires des Autochtones, conformément aux attentes des communautés et aux principes de souveraineté des données autochtones.

17. CALENDRIER DES VERSEMENTS ET JALONS

Les versements s'effectueront selon le calendrier suivant :

Jalon	Versement
Négociation du contrat et lancement du projet	15 %
Méthodologie de consultation et schéma des parties prenantes	20 %
Ébauche du Plan national de collaboration avec les Autochtones	25 %
Finalisation du Plan et version REL	20 %
Services de conseil et soutien à la mise en œuvre	10 %
Rapport final et recommandations sur la durabilité	10 %

18. MODE DE SOUMISSION

Les propositions seront soumises électroniquement, en format PDF, à l'adresse ece.epe@cican.org.

Objet : **Soumission–OLP–ECE–2026–001**

Les propositions seront conservées pendant quatre-vingt-dix (90) jours civils après la date limite.

CICan accusera réception de toutes les propositions respectant la date limite.

19. DATE LIMITE

Les propositions seront soumises au plus tard à **23 h 59 HNE, le 14 août 2026**. Toute soumission tardive sera rejetée.

20. QUESTIONS OU CLARIFICATIONS

Soumettez vos questions par écrit à l'adresse ece.epe@cican.org.

Objet : **Questions–OLP–ECE–2026–001**



Les questions doivent être reçues au plus tard à **23 h 59 HNE, le 21 juillet 2026**. Les réponses aux questions d'intérêt général **pourraient être publiées** afin de garantir l'équité, la cohésion et la transparence.

21. DROITS RÉSERVÉS

CICan se réserve les droits suivants :

- Accepter ou rejeter une proposition;
- Rejeter toutes les propositions;
- Exiger plus de détails;
- Consulter les références;
- Mener des entrevues ou faire des présentations;
- Négocier avec plusieurs candidats ou candidates;
- Modifier ou annuler le processus d'approvisionnement;
- Refuser d'attribuer le contrat;
- Demander qu'on corrige des erreurs administratives mineures qui ne changent pas la proposition.

22. OBSERVATIONS FINALES

Ce projet offre une chance unique de renforcer la collaboration avec les Autochtones et d'intégrer les pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air aux programmes postsecondaires en ÉPE partout au Canada.

Par l'élaboration d'un Plan national de collaboration avec les Autochtones et un soutien à la collaboration et l'édification de relations avec les Autochtones ainsi qu'à la mise en œuvre du projet, la personne ou l'organisation sélectionnée contribuera à consolider les capacités des établissements, à cultiver avec les communautés autochtones des liens fondés sur le respect et à faire progresser la réconciliation grâce à l'enseignement.

CICan accueille les propositions de consultantes et consultants autochtones qualifiés, d'entreprises autochtones, d'organismes dirigés par les Autochtones et d'équipes-conseils autochtones qui ont à cœur de soutenir la collaboration avec les Autochtones, la transformation du domaine de l'éducation et le changement véritable dans l'ensemble du secteur postsecondaire canadien.

FIN DE L'APPEL À PROPOSITIONS

Services de consultation en collaboration avec les Autochtones

Pédagogies inspirées du territoire et de l'éducation en plein air en éducation de la petite enfance

Dossier OLP-ECE-2026-001